

Cote du document: EB 2022/135/R.34
Date: 15 mars 2022
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Incidence financière de la non-perception des remboursements du principal et des commissions de service du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Advit Nath

Directeur et Contrôleur
Division du Contrôleur financier
téléphone: +39 06 5459 2829
courriel: a.nath@ifad.org

David Hartcher

Spécialiste principal des finances
téléphone: +39 06 5459 2133
courriel: d.hartcher@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-cinquième session
Rome, 25-27 avril 2022

Pour: **Information**

Incidence financière de la non-perception des remboursements du principal et des commissions de service du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette

I. Contexte

1. Par la résolution 141/XXIX adoptée le 16 février 2006, le Conseil des gouverneurs a modifié l'Accord portant création du FIDA de manière à instaurer le « mécanisme de soutenabilité de la dette », troisième forme de financement du Fonds avec les prêts et les dons ordinaires. Cette modification est entrée en vigueur le 22 décembre 2006. En vertu de l'Accord modifié portant création du FIDA, le plafonnement des dons à un huitième des ressources engagées pour un exercice donné ne s'applique donc pas aux financements au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD). L'Accord retient toutefois l'obligation faite au Conseil d'administration, s'agissant du financement au titre du CSD, de tenir dûment compte de la viabilité à long terme du Fonds.
2. À sa quatre-vingt-dixième session, en avril 2007, le Conseil d'administration a approuvé la recommandation figurant dans le document EB 2007/90/R.2. Le FIDA s'est ainsi engagé à appliquer le CSD pour encadrer le choix du type d'aide financière aux pays admissibles à des prêts particulièrement concessionnels (c'est-à-dire assortis de conditions particulièrement favorables), afin que les États membres réduisent leur risque de surendettement futur et parviennent globalement à mieux gérer le montant de leur dette au regard de leurs plans de développement nationaux.
3. La mise en œuvre du CSD a eu pour effet d'accroître la part des dons dans les projets et programmes du FIDA. De ce fait, le coût le plus important pour le FIDA est lié au montant du principal non recouvert résultant de l'octroi de ressources sous forme de dons au titre du CSD plutôt que sous forme de prêts. À cet égard, à sa quatre-vingt-dixième session, le Conseil d'administration a entériné le principe selon lequel les États membres du FIDA versent au fur et à mesure une compensation au titre du principal non recouvert, et a recommandé, toujours à sa quatre-vingt-dixième session, que, à compter de 2008, la direction l'informe chaque année, à sa session d'avril, du montant des remboursements du principal et des commissions de service nettes qui n'ont pas été perçus du fait de l'application du CSD.
4. Ainsi, le Conseil reçoit chaque année un rapport indiquant le montant des remboursements du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'octroi de dons approuvés au titre du CSD. Il est en outre informé de l'incidence du CSD sur les ressources financières du Fonds.
5. En 2019, à sa cent vingt-huitième session, le Conseil d'administration a approuvé la réforme du CSD (EB 2019/128/R.44) dans le but d'établir un lien plus prévisible entre le soutien particulier que les États membres apportent aux pays pauvres endettés et la capacité du FIDA à accorder des financements à ces pays, sans compromettre sa propre viabilité. La réforme prévoit les mesures suivantes:
 - i) déterminer un niveau de base de la reconstitution des ressources qui permet de couvrir: le niveau convenu de financement sous forme de dons (dons au titre du CSD passés et futurs et programme ordinaire de dons), les frais généraux de fonctionnement et la contribution à la viabilité à long terme des fonds propres du FIDA, pour éviter leur érosion au fil du temps;

- ii) mettre en place un mécanisme préfinancé évolutif, afin que les nouveaux financements approuvés au titre du CSD soient fonction des engagements pris par les États membres au début de chaque reconstitution des ressources;
 - iii) adopter des catégories plus détaillées pour les pays admissibles aux financements au titre du CSD, en fonction de différents degrés de concessionnalité;
 - iv) allouer les ressources limitées dont dispose le FIDA pour financer des dons au titre du CSD de manière à venir en aide plus particulièrement aux pays les plus surendettés, qui sont aussi les plus pauvres et les plus vulnérables;
 - v) créer une nouvelle catégorie de prêts qui seraient assortis de conditions plus favorables: les prêts extrêmement concessionnels.
6. À compter de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12), la direction modifiera le format et la nature des informations figurant dans le présent document, en tenant compte de la révision en cours du mécanisme du CSD.

II. Incidence financière de la non-perception des remboursements du principal et des commissions de service nettes

7. Le tableau 1 dresse la liste des 18 projets et programmes approuvés en 2021 au titre du CSD. Leur valeur totale s'élève à 159,7 millions d'USD¹, soit 15,2% de l'ensemble du programme de prêts et dons du FIDA pour 2021.
8. Il apparaît au tableau 2 que les remboursements du principal de la part des États membres et les commissions de services non perçus du fait de l'octroi de dons approuvés au titre du CSD entre 2007 et 2021 s'élevaient respectivement à 2,6 milliards d'USD et 397,3 millions d'USD.

¹ Montants convertis en USD à partir de la monnaie de libellé des prêts, sur la base des taux de change du Fonds monétaire international à la date d'approbation.

Tableau 1
Dons approuvés en 2021 au titre du CSD
(en milliers d'USD)^a

<i>Région et pays</i>	<i>Titre</i>	<i>Montant</i>
Asie et Pacifique		
Bhoutan	Programme d'amélioration de l'agriculture commerciale et de la résilience des moyens d'existence ^b	1 000
Afrique orientale et australe		
Burundi	Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité	8 000
	Programme de développement de l'entrepreneuriat rural	42 950
Comores	Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations agricoles familiales	832
	Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations agricoles familiales	1 703
Madagascar	Programme de développement de filières agricoles inclusives	22 500
	Projet d'appui au relèvement et à la résilience dans les trois régions du sud	2 633
Soudan du Sud	Programme pour la résilience des moyens d'existence au Soudan du Sud	7 900
Amérique latine et Caraïbes		
Haïti	Projet d'économie bleue inclusive	14 000
	Projet d'urgence pour le renforcement de la résilience des petits agriculteurs face aux conséquences de la pandémie de COVID-19	5 000
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe		
Kirghizistan	Projet régional en faveur de la résilience des communautés pastorales	8 164
Tadjikistan	Projet communautaire d'appui renforcé au secteur agricole	6 750
Afrique de l'Ouest et du Centre		
Bénin	Projet d'appui au développement agricole et à l'accès aux marchés	3 758
	Programme régional pour l'intégration des marchés agricoles	655
Tchad	Projet de renforcement de l'innovation dans l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes et des femmes du Tchad (RENFORT)	21 256
Guinée	Projet visant l'agriculture familiale, la résilience et les marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM)	7 950
Niger	Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques	1 340
Sierra Leone	Projet de développement des filières agricoles	3 300
Total 2021		159 692
Solde reporté		2 458 149
Ajustement lié aux réductions de l'exercice précédent et ajustements de change ^c		(9 991)
Total général		2 607 850

^a Montants convertis en USD à partir de la monnaie de libellé des prêts, sur la base des taux de change du Fonds monétaire international à la date d'approbation.

^b Le don de 1 million d'USD destiné au Bhoutan soumis à l'approbation du Conseil d'administration du FIDA n'était pas un don relevant du CSD (le Bhoutan n'étant pas un pays admissible au CSD). L'accord de financement sera modifié en conséquence.

^c Les réductions sont comptabilisées selon le taux de change au comptant à la date de la réduction, tandis que les ajustements de change sont la différence entre le taux de change à la date d'approbation et celui en vigueur à la date de la réduction.

Tableau 2

Remboursements du principal et commissions de service nettes non perçus pour les dons approuvés au titre du CSD de 2007 à 2021

(en millions d'USD)

Cycle de reconstitution des ressources	Année	Dons approuvés	Dons décaissés ou à décaisser	Remboursements du principal	Commission de service (0,75%)	Total principal et commission de service	Total principal et commission de service par cycle	Montant cumulé du principal et des commissions de service au fil des cycles
FIDA7	2007	97,6	1,9	-	0,0	0,0		
	2008	107,0	5,8	-	0,0	0,0		
	2009	182,5	13,0	-	0,1	0,1	0,2	0,2
FIDA8	2010	146,4	37,5	-	0,3	0,3		
	2011	207,9	73,3	-	0,7	0,7		
	2012	295,8	117,0	-	1,4	1,4	2,4	2,6
FIDA9	2013	137,9	142,0	-	2,4	2,4		
	2014	84,2	157,0	-	3,5	3,5		
	2015	223,9	125,4	-	4,6	4,6	10,5	13,1
FIDA10	2016	105,0	124,1	-	5,5	5,5		
	2017	183,3	127,4	1,0	6,4	7,5		
	2018	234,9	138,4	2,4	7,4	9,8	22,8	35,9
FIDA11	2019	338,3	174,6	8,2	8,6	16,7		
	2020	103,6	172,4	14,3	9,8	24,1		
	2021	159,7	163,9	17,8	10,9	28,7	69,5	105,3
FIDA12	2022	-	263,0	25,1	12,3	37,5		
	2023	-	153,9	35,4	13,7	49,1		
	2024	-	148,2	39,1	14,5	53,7	140,2	245,6
FIDA13	2025	-	121,4	43,3	15,2	58,5		
	2026	-	111,6	49,5	15,8	65,2		
	2027	-	97,7	52,5	16,2	68,7	192,5	438,1
FIDA14	2028	-	82,1	63,5	16,4	79,9		
	2029	-	31,5	70,8	16,3	87,1		
	2030	-	24,8	78,3	16,0	94,3	261,4	699,5
FIDA15	2031	-	-	81,6	15,5	97,1		
	2032	-	-	86,2	14,9	101,0		
	2033	-	-	86,2	14,2	100,4	298,5	998,0
FIDA16	2034	-	-	86,2	13,6	99,7		
	2035	-	-	86,2	12,9	99,1		
	2036	-	-	86,2	12,3	98,4	297,3	1 295,3
FIDA17	2037	-	-	86,2	11,6	97,8		
	2038	-	-	86,2	11,0	97,2		
	2039	-	-	86,2	10,3	96,5	291,5	1 586,8
FIDA18	2040	-	-	86,2	9,7	95,9		
	2041	-	-	86,2	9,0	95,2		
	2042	-	-	86,2	8,4	94,6	285,6	1 872,4
FIDA19	2043	-	-	86,2	7,7	93,9		
	2044	-	-	86,2	7,1	93,3		
	2045	-	-	86,2	6,5	92,6	279,8	2 152,2
FIDA20	2046	-	-	86,2	5,8	92,0		
	2047	-	-	86,2	5,2	91,3		
	2048	-	-	83,0	4,5	87,5	270,8	2 423,0

Cycle de reconstitution des ressources	Année	Dons approuvés	Dons décaissés ou à décaisser	Remboursements du principal	Commission de service (0,75%)	Total principal et commission de service	Total principal et commission de service par cycle	Montant cumulé du principal et des commissions de service au fil des cycles
FIDA21	2049		-	81,4	3,9	85,3		
	2050		-	75,9	3,3	79,2		
	2051		-	68,7	2,8	71,5	236,0	2 659,0
FIDA22	2052		-	61,8	2,3	64,1		
	2053		-	52,3	1,9	54,2		
	2054		-	47,4	1,5	48,9	167,2	2 826,2
FIDA23	2055		-	43,8	1,1	44,9		
	2056		-	37,2	0,8	38,0		
	2057		-	33,7	0,6	34,3	117,3	2 943,5
FIDA24	2058		-	24,9	0,3	25,2		
	2059		-	19,7	0,2	19,9		
	2060		-	8,6	0,1	8,7	53,8	2 997,3
FIDA25	2061		-	7,8	-	7,8	7,8	3 005,1
Total		2 607,9	2 607,9	2 607,9	397,3	3 005,1	3 005,1	

Notes:

1. La date butoir visant tous les engagements approuvés au titre du CSD est fixée au 31 décembre 2021.
2. Les montants déjà approuvés et décaissés au titre du CSD ont été convertis en USD sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération afin qu'ils concordent avec les états financiers du FIDA. Les montants approuvés prévus ont été convertis en USD sur la base du taux de change au 31 décembre 2021.
3. Les compensations au titre du principal pour FIDA10 et FIDA11 ont été calculées sur la base des taux de reconstitution des ressources arrêtés pour FIDA10 et FIDA11 respectivement.
4. À compter de l'année 2022, les commissions de service sont estimées à partir des décaissements et des remboursements effectués en milieu d'exercice. Cette nouvelle méthode d'estimation, qui fait suite aux observations formulées par le Comité d'audit, vise à donner une base raisonnable pour le calcul des commissions de service non perçues.
5. Dans le présent rapport, les chiffres ont été arrondis au montant supérieur ou inférieur, si bien qu'il peut y avoir un écart entre les totaux réels des différents montants inscrits dans les tableaux et les totaux indiqués, ainsi qu'entre les chiffres des tableaux et les chiffres figurant dans le rapport annuel. Tous les chiffres, arrondis, totaux et variations de pourcentage ont été calculés à partir de chiffres exacts (non arrondis).